

**L'An Deux Mille Dix, le QUATRE MARS** à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**  
**PRESENTS** – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL – SOURISSE – M. LEPELLETIER – Mme DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mme FATOME – M. PINEL – Mme LEFEVRE – M. BURNOUF – Mmes GESNOUIN – LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – M.NOLLEAU – Mme BLAIZOT – M. PAIS  
**ABSENTS EXCUSES** – M. LEONARD (pouvoir à Mme MESNIL) – M. HARANT (pouvoir à M. LIOT) – M. LOAS (pouvoir à M. le Maire) – M. BLAIZOT (pouvoir à Mme BLAIZOT)  
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

### **OBJET – Aménagement de la Lande St Gabriel – Plan de financement prévisionnel**

Il est exposé au Conseil Municipal que lors de sa session du 24 septembre 2008, l'assemblée approuvait le plan pluriannuel d'aménagement de la Lande St Gabriel et autorisait Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles pour financer cet aménagement.

Des crédits ont été votés en 2008 et 2009. Les financements de la dernière tranche de travaux seront inscrits dans le cadre du budget 2010.

Les aides financières sont inscrites dans le contrat de projet Etat Région, dans le contrat de territoire du Conseil Général et le dossier de demande de financement aux Fonds Européens est en cours d'instruction. Le plan de financement prévisionnel se décline de la façon suivante :

<b>Montant prévisionnel des dépenses Hors Taxes :</b>	<b>580 518 €</b>
<b>Montant prévisionnel des recettes :</b>	
- Conseil Régional	
Contrat de projet Etat – Région (contrat de pays)	<b>200 000 €</b>
- Conseil Général (contrat de territoire)	<b>95 000 €</b>
- Fonds Européens	<b>159 400 €</b>
- Subvention parlementaire	<b>10 000 €</b>
- Ville de Tourlaville	<b>116 118 €</b>

Ceci exposé, il est proposé à l'assemblée d'approuver ce plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal  
VU l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies  
Après en avoir délibéré  
ACCEPTE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions s'y afférant

Le Maire,

**André ROUXEL**

Mentions prescrites p. circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885  
Nombre de Conseillers en exercice : 33 – Présents à la séance : 29  
Date de l'avis de convocation, d'affichage et de la mention faite au registre : 22/02/10  
Date d'affichage p. extrait du PV de la séance : 05/03/10